

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etait absent :

M. Patrick GIRAUD

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PAI - Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement

PAI - Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement

VU l'article L122.3 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 341-1 et 341-3 du Code Forestier ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA reçoit plusieurs demandes de renseignements / d'implantations sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la majeure partie des parcelles appelées à être commercialisées est actuellement boisée.

Compte-tenu de ce caractère, et conformément à l'article L341-3 du Code Forestier, une autorisation de défrichement doit être sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires.

La durée de validité d'une autorisation de défrichement étant de 5 ans, cette autorisation permettra d'anticiper ces délais administratifs et de faciliter l'implantation des projets sur le PAI.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De l'autoriser à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement sur une superficie de 7 ha environ pour les parcelles suivantes et comprises dans le périmètre de la ZAC Entre Dore et Allier :
 - o Commune de Lezoux : parcelles cadastrées B 1838, B 1770, B 1769
 - o Commune de Orléat : parcelles cadastrées ZC 197, ZC 240 ;
- De l'autoriser à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les décisions, ci-dessus, de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente